

**DÉLIBÉRATION n° 2025/001BIS**  
(remplace et annule la délibération n°2025-001)

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 janvier 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 08 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON et Philippe RAISON à Bernard PLANO.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

**OBJET : Installation d'un conseiller municipal**

Vu le Code électoral ;

Vu le courrier de Madame Ingrid ROUZAUD en date du 13 janvier 2025 ;

Considérant que par courrier du 13 janvier 2025 Madame Ingrid ROUZAUD a adressé sa démission à Monsieur le Maire ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation de Madame Sylvie BARBOTEAU en qualité de conseillère municipale ;

Considérant que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le préfet informé de cette modification ;

Monsieur le Maire propose de prendre acte :

de la démission de Madame Ingrid ROUZAUD;

de l'installation de Madame Sylvie BARBOTEAU en qualité de conseillère municipale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

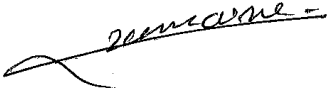
- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

**DECIDE DE :**

- **Prendre acte de la démission de Madame Ingrid ROUZAUD;**

- **Prendre acte** de l'installation de Madame Sylvie BARBOTEAU en qualité de Conseiller Municipal.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 22 janvier 2025